

Règlements de la Municipalité de Saint-Alexandre

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-352

RÈGLEMENT 19-352 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DU FOSSÉ, RANG STE-ANNE ET RANG KEMPT

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien du fossé du rang Ste-Anne, appartenant à la Ferme J. G. Raymond et Fils et mitoyen avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien du fossé du rang Kempt, appartenant à la Réal Bessette et mitoyen avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, le règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux de nettoyage et d'entretien du fossé rang Ste-Anne au montant de 2 900 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

ARTICLE 3.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux de nettoyage et d'entretien du fossé rang Kempt au montant de 875 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Luc Mercier

Maire

Michèle Bertrand

Directrice générale
et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION	7 octobre 2019
ADOPTÉ LE	4 novembre 2019
PUBLIÉ LE	5 novembre 2019
EN VIGUEUR	5 novembre 2019

ANNEXE « A »

LISTE DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LA RÉPARTITION
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE
DU FOSSÉ RANG STE-ANNE ET RANG KEMPT

Ferme J.G.Raymond & Fils inc. et René Bessette	1 ^{er} projet : 1450,00 \$ + taxes 2 ^e projet : 437,50 \$ + taxes
Municipalité de Saint-Alexandre	1 ^{er} projet : 1450,00 \$ + taxes 2 ^e projet : 437,50 \$ + taxes
Total :	3775,00 \$ + taxes